



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

REÇU LE

03 SEP. 2025

A_PNMGL_2025_143

La ministre

Réf : MTEB/2025-07/24046

Paris, le 22 AOÛT 2025

Monsieur Serge PALLARES
Président du conseil de
gestion du Parc naturel marin
du Golfe du Lion
2 Impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer

cher

Monsieur le Président,

A l'occasion de notre récente rencontre du 25 juin 2025, nous avons échangé sur la contribution des parcs naturels marins aux politiques publiques portées par le gouvernement.

Je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que les équipes de l'OFB, pour le formidable travail réalisé. En quelques années, vous avez réussi à démontrer la pertinence de cet outil de protection. Vous m'avez demandé de préciser les ambitions du gouvernement dans le cadre des annonces faites à l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour les Océans (UNOC) qui s'est tenue à Nice en juin dernier.

Je vous confirme que je considère les parcs naturels marins comme un fer de lance de notre politique de protection du milieu marin. Ces aires protégées ont été créées dans des zones à forts enjeux et, à ce titre, doivent faire preuve d'exemplarité en matière de conciliation des activités avec la préservation de la biodiversité marine et littorale.

Dans ce cadre, je vous remercie de poursuivre le travail de renforcement de la protection au sein des périmètres que vous gérez, en poursuivant les démarches de labellisation en zones de protection forte. Celles-ci doivent s'appuyer sur un travail approfondi de concertation et sur l'élaboration de réglementations complémentaires, afin de constituer des cœurs des parcs naturels marins dont le niveau de protection dépasse celui observé sur l'ensemble du parc, sur le modèle des cœurs de parcs nationaux.

Dans les parcs des eaux métropolitaines, je sais que vous menez un travail exemplaire dans le cadre des analyses de risque pêche (ARP) qui devront être finalisées d'ici 2027. Vos propositions de mesures doivent être ambitieuses, en particulier sur les habitats sensibles, au premier rang desquels les herbiers, le maërl, les coraux, les hermelles, les canyons et monts sous-marins, conformément à la stratégie de protection des fonds marins annoncée lors de la Conférence.

.../...



Sur la totalité des zones couvertes par ces habitats, et sur lesquelles vous réalisez les ARP, vous vous engagez dans une logique de suppression de toutes les pressions susceptibles d'avoir un impact sur ces habitats, y compris les engins trainant de fond.

Ces mesures contribueront également à la restauration (passive) des habitats dégradés, dans la logique du plan national de restauration en cours de rédaction. En particulier, la question des pollutions émanant des activités terrestres doit être au cœur de vos préoccupations, en lien avec les acteurs et organes de gouvernance terrestres (commissions locales de l'eau, comités syndicaux, comités de bassin...). Vous pourrez vous rapprocher des autorités préfectorales compétentes pour formaliser d'ici fin 2028 un plan de lutte contre les pollutions terrestres qui impactent la qualité des eaux marines de vos parcs naturels marins, et les activités qui en dépendent.

Dans la logique de recherche de consensus que vous maîtrisez parfaitement, la diminution des pressions dans vos parcs naturels marins, sur les habitats comme sur les espèces, doit être le fil conducteur de vos actions sur les prochaines années. Les connaissances acquises depuis la création de vos parcs doivent à présent être mises à profit pour affiner vos propositions de mesures de protection et convaincre les acteurs du territoire de leur utilité. Ces connaissances doivent être complétées par des données socio-économiques émanant des services de l'Etat et des socio-professionnels acquises grâce à de l'argent public ; je veillerai à leur partage avec les services de l'OFB.

Je souhaite que cette dynamique vous permette une reconnaissance par l'UICN, a minima par une assignation en catégorie IV ou VI, et si possible sur la liste verte.

Vous pouvez compter sur moi, ainsi que sur mes équipes, pour vous appuyer dans cette nouvelle dynamique de protection de nos écosystèmes marins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Chaleureusement,



Agnès PANNIER-RUNACHER

Copie : Préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
Préfet maritime de la Méditerranée